



Bureau de normalisation  
du Québec

Le BNQ est membre du Système national  
de normes (SNN)

# CERTIFICAT

Certificat n°: 40504-1-07

Date de certification initiale : 16 août 2010

Date de délivrance : 18 octobre 2018

Date d'expiration : 16 octobre 2022

Le Bureau de normalisation du Québec (BNQ) certifie que les pratiques de gestion mises en œuvre par :

## GROUPEMENT FORESTIER ROCHER PERCÉ INC.

couvrant les activités suivantes :

**Travaux sylvicoles non commerciaux réalisés sur les terres du domaine de l'État sous la compétence du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP)**

réalisées à l'adresse :

884, route 132 Ouest, Percé (Québec) G0C 2L0

ont été évaluées et jugées conformes aux exigences du référentiel suivant :

## PRATIQUE DE GESTION DES ENTREPRISES SYLVICOLES

(Cahier des charges en vigueur)

(Référence : site Web du BNQ au [www.bnq.qc.ca](http://www.bnq.qc.ca))

pour la certification de type A

Le présent certificat est délivré conformément aux règles de procédures décrites dans les Règles de fonctionnement en vigueur du programme de certification des pratiques de gestion des entreprises sylvicoles. Sa validité est vérifiable à l'adresse [www.bnq.qc.ca/fr/clients-certifies.html](http://www.bnq.qc.ca/fr/clients-certifies.html).

Isabelle Landry, directrice des opérations  
Bureau de normalisation du Québec

Dominic Besner, ing. f., M. Sc.  
Responsable du programme  
Bureau de normalisation du Québec

Ce certificat demeure la propriété du BNQ et, conformément aux procédures établies, peut être retiré à l'entreprise.

